

# FACULTÉ DE DROIT DE TOULON

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES CONTENTIEUX (CERC)

COLLOQUE

## LE PARQUET DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

Avec  
**Monsieur François MOLINS**  
Procureur Général près la  
Cour de cassation  
Parrain du colloque



**Amphithéâtre 500.2**

**Faculté de droit de Toulon**

35 avenue Alphonse Daudet 83000 TOULON

Colloque validé pour la Formation continue obligatoire

Inscription obligatoire : <https://parquet-21s.univ-tln.fr>

**JEUDI 9 ET  
VENDREDI 10  
DÉCEMBRE 2021**



Port du masque et  
passe sanitaire obligatoires

Organisé par le CERC avec la participation  
du CDPC, sous la direction de :

- **Akila TALEB-KARLSSON**  
MCF en droit privé et sciences criminelles,
- **Valérie BOUCHARD**  
MCF-HDR en droit privé et sciences criminelles



# LE PARQUET DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

Alors que les législateurs successifs œuvrent depuis quelques années déjà au renforcement des garanties d'indépendance des magistrats dans l'intérêt de tous, y compris et surtout dans l'intérêt du justiciable, le sentiment de défiance à l'égard de l'institution judiciaire ne cesse de croître, fragilisant ainsi le lien de confiance des citoyens à l'égard de la Justice. En attestent, en général, la volonté de réforme de l'École Nationale de la Magistrature ainsi que l'institution d'une commission d'enquête sur les obstacles à l'indépendance du pouvoir judiciaire. En témoignent, en particulier, l'ouverture d'une enquête sur le fonctionnement du Parquet national financier et la question (prioritaire de constitutionnalité) relative aux remontées d'informations au Garde des sceaux.

Dans ce contexte de suspicion particulièrement à l'égard des membres du Ministère public, ces derniers étant placés sous l'autorité hiérarchique du ministre de la Justice, la question lancinante de l'indépendance des magistrats du Parquet est posée.

Dès lors, ce colloque vise à s'interroger sur le et les pouvoirs ainsi que sur les missions des magistrats du Parquet, sur l'évolution de leur statut tout en envisageant, au plan national comme au plan supranational, les perspectives d'évolution de cette profession.

Pour en saisir tous les enjeux, l'approche retenue a pour ambition de croiser les regards de spécialistes – universitaires et professionnels – en vue d'une réflexion globale et complète portant sur les problématiques liées à l'exercice des multiples activités des membres du Parquet.

## DIRECTION SCIENTIFIQUE

Madame **Akila TALEB – KARLSSON**,

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles,  
Vice-Doyenne déléguée aux relations internationales, Université de Toulon

Madame **Valérie BOUCHARD**,

Doyenne de la Faculté de droit, Université de Toulon  
Maître de conférences-HDR en droit privé et sciences criminelles,  
Magistrat à titre temporaire, Tribunal judiciaire de Toulon

# LE PARQUET DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

**JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021**

- 8h30** Accueil des participants
- 8h45** Allocution d'ouverture  
**Xavier LEROUX**, Président de l'Université de Toulon, Professeur des Universités - Langue et littérature médiévales  
**Valérie BOUCHARD**, Doyenne de la Faculté de droit de Toulon
- 9h00** Propos introductifs  
Directions du CERC et du CDPC
- 9h15** Introduction à deux voix par les organisatrices du Colloque  
Propos liminaires de **François MOLINS**, Procureur Général près la Cour de cassation

## **PREMIÈRE PARTIE – LE PARQUET D'HIER ET D'AUJOURD'HUI**

Les représentations du Parquet – Approches historique et systémique

Sous la présidence de **Laurent REVERSO**

Professeur d'Histoire du droit et des institutions, Université de Toulon

- 9h30** « Le Procureur dans les systèmes judiciaires européens, diversité et convergences »  
**François FALLETTI**, Avocat, Procureur général honoraire de Paris, Ancien président de l'Association internationale des procureurs et représentant de la France à Eurojust
- 10h00** « Modélisation du Parquet et auteur de la poursuite »  
**Akila TALEB-KARLSSON**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Toulon
- 10h30** Débats et Pause

# LE PARQUET DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

**11h00** « Modélisation du Parquet et décision de poursuite »

**Marie NICOLAS-GRECIANO**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université Clermont-Auvergne

**11h30** « L'organe en charge de la poursuite : l'exemple du parquet allemand »

**Stéphane DUPRAZ**, Magistrat de liaison en Allemagne

« Le procureur de la Couronne et l'indépendance des poursuites publiques en Angleterre et au Pays de Galles (contribution écrite) »

**John R.SPENCER**, Professeur émérite de l'Université de Cambridge (Angleterre)

**12h00** Débats et Pause Déjeuner

# LE PARQUET DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

Les missions du Parquet – Aspects juridique et fonctionnel

Sous la présidence de **Jean-Pierre SERVEL**

Doyen honoraire de la Faculté de droit de Toulon,

Ancien Bâtonnier du Barreau de Toulon

**14h30** « La pluralité des missions du Parquet face à la nécessité de l'orientation du dossier (dans l'exercice du pouvoir de poursuite) »

**Jean-Baptiste PERRIER**, Professeur de droit privé et sciences criminelles à Aix-Marseille Université

**15h00** « La pluralité des missions du Parquet face à la nécessité d'une réponse pénale adaptée (dans l'exercice de la proposition de sanction) »

**Valérie BOUCHARD**, Maître de conférences-HDR en droit privé et sciences criminelles, Université de Toulon

**15h30** « L'éclatement des missions du Parquet dans un contexte de réduction de l'office du juge (notions de collégialité/juge unique) » (contribution écrite)

**Didier GUERIN**, Président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation

**16h00** Débats et Pause

**16h30** « Le Parquet général près la Cour d'appel »

**Marie-Suzanne LE QUÉAU**, Procureur général près la cour d'appel d'Aix en Provence

**17h00** « Le Parquet général près la Cour de cassation »

**François MOLINS**, Procureur Général près la Cour de cassation

**17h30** Débats

# LE PARQUET DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

**VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021**

## **SECONDE PARTIE – LE PARQUET DE DEMAIN**

Le statut évolutif du Parquet – Aspects institutionnel et juridictionnel

Sous la présidence de Me **Cédric PORTERON**

Avocat au Barreau de Nice, membre du Conseil de l'ordre,

Maître de conférences associé à la Faculté de droit de l'Université Côte d'Azur

**9h00** « Les aspects constitutionnels du statut du Parquet »

**Jérôme ROUX**, Professeur de droit public à l'Université de Montpellier

**Thierry RENOUX**, Professeur de droit public à Aix-Marseille Université  
(empêché)

**10h00** « Les aspects européens du statut du Parquet »

**Marie-Christine SORDINO**, Professeur de droit privé et sciences criminelles  
à l'Université de Montpellier

**10h30** Débats et Pause

**11h00** « Le fonctionnement juridictionnel : Les relations Parquet/police »

« Parquet : direction et contrôle des forces de police judiciaire »

**Vincent LESCLOUS**, Procureur général près la Cour d'appel de Bordeaux

« Le fonctionnement juridictionnel : la parole du procureur »

**Denis SALAS**, magistrat et essayiste

**12h00** « Le fonctionnement juridictionnel : Les relations Parquet/siège »

**Jacques BUISSON**, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien  
Professeur associé à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 (empêché)

**Olivier LEURENT**, Président du Tribunal judiciaire de Marseille

**12h30** Débats et Pause Déjeuner

# LE PARQUET DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

L'avenir du Parquet – Approches structurelle et prospective

Sous la présidence de **François MOLINS**

Procureur général près la Cour de cassation

**14h30** Discussions autour de l'avenir du Parquet à l'aune de l'institution du Parquet national financier et de la récente création du Parquet européen :

« Retour sur l'actualité nationale : le Parquet national financier et le climat de défiance à l'égard des magistrats du Parquet »

**Jean-Baptiste JACQUIN**, Journaliste, Le Monde

« L'avenir du Parquet : la nécessaire adaptation de la législation française aux enjeux actuels »

**Philippe BONNECARRERE**, Sénateur et Vice-Président de la Commission des lois, ancien Vice-président de la commission des affaires européennes du Sénat (empêché)

**Dominique VERIEN**, Sénatrice de l'Yonne

« Le parquet européen : un nouveau standard pour le parquet français ? ou comment transposer un modèle européen en droit national ? »

**Frédéric BAAB**, Procureur européen, ancien représentant de la France à Eurojust

« Libres propos sur ce que nous dit une réforme *a minima* et encalminée »

**Jean DANET**, Avocat honoraire, universitaire, ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature

# LE PARQUET DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

## INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription obligatoire **avant le 3 décembre 2021** en ligne sur

**<https://parquet-21s.univ-tln.fr>**

## DROITS D'INSCRIPTION

- Étudiants, enseignants-chercheurs et magistrats : Gratuit
- Avocats : 80 euros HT

Pour les avocats et magistrats, colloque validé 12 heures de formation continue par l'EDASE.

## POUR SE RENDRE À L'UNIVERSITÉ

UFR Faculté de droit • 35, Avenue Alphonse Daudet • 83000 TOULON

Le campus de Toulon – Porte d'Italie est situé à l'est du centre-ville au croisement de deux grands axes : le boulevard de Strasbourg et l'avenue Franklin Roosevelt. Plusieurs parkings se situent à proximité.

Plus d'informations sur [www.univ-tln.fr/Campus-de-Toulon.html](http://www.univ-tln.fr/Campus-de-Toulon.html)

Hébergements à Toulon : <http://www.toulontourisme.com/ou-dormir-toulon/hotel-toulon/>

